

**Compte-rendu succinct de la réunion
du Conseil Municipal**

Séance du 30 juin 2020 – 18h00

**Salle des fêtes – Huis clos
Mesures sanitaires Covid 19**

Présents : L'ensemble des conseillers – Aucun absent – Aucun pouvoir

I - Projet de Vidéoprotection

Monsieur le maire rappelle que la feuille de route des opérations retenues par l'équipe municipale et proposées à la population avant les élections, prévoit la mise en place d'un dispositif de vidéo protection pour le village. La commune ne connaît pas, fort heureusement, de situations fortes de délinquance, d'incivilité, d'agressions ou de nombreux cambriolages.

Le souhait de la municipalité est que cette situation sécuritaire perdure et soit même renforcée. La vidéo protection envisagée répond à cette démarche de prévention.

Ce dossier est d'ores et déjà engagé.

Une première société a été consultée pour une étude technique et financière. Il s'agit de la société Lease Protect qui a conclu, dans le secteur Osartis-Marquion, quelques opérations identiques à celle souhaitée par la commune, notamment à Quierry la Motte et Ecourt-saint-Quentin. D'autres opérations sont programmées à Vis en Artois et Quéant.

Pour détailler le projet, Madame Farida DEY, responsable collectivités de la société Lease Protect, a assuré une présentation complète aux membres du conseil municipal.

En synthèse, la vidéo protection proposée prévoit la mise en place de 10 caméras reliées entre elles et à un poste central de surveillance qui comprend un enregistrement des images sur une durée de 30 jours. Des panneaux d'information obligatoire sur l'existence de la vidéo protection sont prévus (notamment aux 4 entrées dans le village et au complexe salle polyvalente / salle des fêtes / stades / aire de jeux / ...).

Le financement peut être assuré de 2 manières :

- Par un contrat d'une durée de 5 ans avec un loyer mensuel de 739 € H.T. Cette solution prévoit la maintenance, le suivi des matériels, le remplacement des équipements hors service, la mise à niveau des équipements par le remplacement de ceux-ci après 3 ans de fonctionnement. Il s'agit d'une solution « clé en main » avec une garantie d'un fonctionnement optimal permanent. Ne sont pas prévus les frais des équipements qui sont volontairement dégradés. Les frais de réparation ou de remplacement peuvent être éventuellement traités avec notre assurance.

- Par l'acquisition immédiate de l'ensemble des équipements assurée en investissement. Cette solution apporte des intérêts en termes de coût (récupération de la TVA). Les subventions apportées par l'Etat pour ce type d'équipement sont réservées aux zones où la délinquance est importante. Le suivi et la garantie de fonctionnement sont moins « confortables ». Après la garantie légale d'un an, les coûts de remplacement des matériels défectueux (fourniture et pose) sont à régler directement par la commune. Après une période de quelques années, le matériel devient obsolète. Nous ne pouvons bénéficier des évolutions techniques qu'en renouvelant tout ou partie des équipements prévus. Le coût de la solution à l'achat est de 28 900 € HT auquel il convient d'ajouter une maintenance annuelle de 1750 € HT.

Pour mieux appréhender l'offre sur son plan technique et financier, Monsieur le maire sollicitera les maires de Quierry la Motte et Ecourt-saint-Quentin pour une visite de leur dispositif de vidéo protection et un retour d'expérience de leur part. Un groupe de quelques élus de la commune pourra ainsi obtenir un éclairage important sur le matériel et le fonctionnement de la vidéo protection opérationnelle et des motivations qui ont guidé les élus de ces 2 communes à choisir la société Lease Concept.

Monsieur le maire se rapproche d'une autre société pour obtenir une seconde offre avec le cas échéant d'autres solutions techniques (caméras autonomes)

II – Désignation d'un représentant de la commune à la Fédération Départementale d'Energie 62

Pour rappel, il est à savoir que les communes du département du Pas de Calais se sont regroupées en 1996 pour créer un syndicat d'énergie, la Fédération Départementale d'Energie du Pas de Calais, et lui ont confié la mission de service public dans le domaine de la distribution de l'énergie.

Chaque commune du Département dispose d'un délégué à la FDE 62 dont le rôle est :

- d'être un véritable relais entre la commune et la FDE 62
- de rapporter les actions de la FDE 62
- de prendre part aux enjeux environnementaux sur notre territoire
- de représenter sa commune lors des réunions d'informations, réunions thématiques, réunions d'arrondissement
- de participer à des groupes de travail.

A la suite des dernières élections, il convient de redésigner un délégué. Monsieur le maire propose de rester le délégué pour représenter la commune, compte tenu des nombreux contacts qu'il a eus depuis de nombreuses années pour traiter différents dossiers (éclairage public, salle polyvalente,...)

Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité.

III – Mise en place de dispositions et dispositifs pour lutter contre les déjections canines en domaine public.

Là aussi, il s'agit d'une des opérations retenues par l'équipe municipale et proposées à la population avant les élections. La commission « Communications – Finances » a travaillé ce sujet porté principalement par Béatrice Lebrun qui expose l'ensemble des réflexions de la commission qui a conclu sur le principe de placer 2 poubelles avec distributeur de sachets en plastique dans 2 endroits les plus appropriés du village. Une distribution de sachets sera organisée un samedi en mairie par un groupe d'élus précédée d'une forte et large communication.

L'efficacité sera mesurée au fil du temps. D'autres dispositions complémentaires pourront être prises si nécessaire

Le dossier complet de l'étude est joint en annexe.

Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité sur les conclusions de la commission et valide la mise en place de 2 poubelles pour les déjections canines.

IV – Accompagnement de la commune pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

Dans le même élan de déployer les dossiers étudiés et validés avant les élections municipales, Monsieur le maire expose les dispositions pouvant être prises par la commune pour accompagner financièrement les habitants qui souhaitent acquérir un vélo à assistance électrique (VAS).

A la suite des récents événements dans le contexte de la crise sanitaire, les déplacements dans les transports en commun et à plusieurs dans un même véhicule étaient à proscrire dans la mesure du possible. Les vélos et les VAS ont trouvé alors une place très importante dans les différents moyens de transport.

Le vélo électrique est très écologique dans son concept, et pour l'instant l'une des meilleures alternatives pour les déplacements de moyenne distance. Il présente de nombreuses caractéristiques qui respectent l'environnement et réduisent la détérioration de la planète. Toutefois, sa batterie constitue un problème sur le long terme. Grâce aux recherches en cours, nous pouvons espérer un modèle encore plus écologique dans un avenir proche.

Le VAS permet aux personnes âgées de se déplacer plus facilement avec l'intérêt d'assurer une saine pratique sportive avec l'aide d'une assistance, en cas de difficultés.

C'est un équipement dont le coût est relativement élevé. C'est donc dans ce cadre que la commune propose une subvention de 60 € pour l'achat d'un VAS.

Il est à noter que l'apport d'une subvention par une collectivité peut également ouvrir droit à une subvention de l'Etat, sous conditions de ressources. Ainsi, une personne âgée qui n'est pas imposable sur le revenu peut bénéficier d'une subvention de l'Etat d'un même montant, soit un total de 120 €.

Les conditions d'accès au bénéfice de la subvention communale sont reprises en annexe.

Après avoir entendu l'exposé du maire, les membres présents du conseil municipal votent à 14 voix pour cette aide de la commune et 1 voix contre (Jean-Luc Gonnay).

V – Présentation et validation d'un projet de plantation d'arbres dans le cadre de l'arrivée de nouveaux habitants.

L'ambition de la nouvelle équipe municipale pour ce mandat de 6 ans qui s'ouvre est de prévoir des zones de plantation dans différents secteurs de la commune de manière harmonieuse et équilibrée.

Jean-Michel Griselin expose les résultats de ses recherches et des idées qu'il propose pour embellir la commune et des aides qui peuvent être trouvées.

Monsieur le maire signale également que, tout récemment, la Région Hauts de France lance une opération « 1 million d'arbres en Hauts de France » qui prévoit notamment un accompagnement financier de 90 % sur l'achat des plants et fournitures (protections, paillage, tuteurs). Le dossier est toutefois à transmettre avant le 15 août.

Monsieur le maire signale que le Département du Pas de Calais est aussi un partenaire précieux pour ce type d'opération à travers son programme « Oxygène 62 ».

Après ces différents éclairages et échanges sur les zones du village qui pourraient recevoir des plantations, il est convenu de poursuivre ce dossier en structurant et en planifiant les opérations de végétalisation en réunions de commission.

VI – Règle pour le prêt de matériel aux habitants de la commune.

Monsieur le maire rappelle qu'un « Service + » est apporté aux habitants de la commune pour les aider à organiser leurs manifestations privées dans leur domicile.

La municipalité peut mettre à disposition, en nombre raisonnable, des tables et des chaises habituellement utilisées pour les besoins de la salle des fêtes. Cet accompagnement de la municipalité est assuré avec les conditions suivantes :

- Matériels concernés loués

Seules des tables et des chaises peuvent être mises à disposition. Tout autre matériel (vaisselle, verres, tentes,...) propriété de la commune ne peut être sorti des locaux de rangement de la commune.

Les tables mises à disposition sont des tables en plastique pliantes de dimensions : 1,80 x 0,75 m.

Les chaises mises à disposition sont des chaises légères pliantes.

- Coût de la mise à disposition

Ce service est gratuit pour les habitants de la commune. Il comprend la location pour un week-end, l'amenée au domicile du matériel et son retrait par les employés des services techniques de la commune. Le matériel livré sera en bon état constaté lors de son dépôt au domicile. Toute éventuelle dégradation devra être signalée lors du retrait du matériel.

- Demandes à formuler par les habitants

Pour des questions d'organisation, les demandes de réservation doivent se faire :

- Au plus tôt 3 mois avant la date de mise à disposition du matériel,
- Et au plus tard 3 semaines avant la date de mise à disposition du matériel.

Les demandes doivent se faire uniquement en contactant la mairie et en privilégiant le mail : mairie@arleuxengohelle.fr. Une réponse sera apportée sous 72 heures.

La mise à disposition ne sera pas possible si le matériel est déjà retenu pour une manifestation programmée organisée par la commune, par une association ou pour un particulier dans le cadre d'une location payante.

- Livraison et retrait du matériel

La location est assurée pour un week-end. La livraison des tables et chaises demandées se fait exclusivement le vendredi matin dès 8h30. Le retrait se fait le lundi matin suivant dès 8h30.

- Situations et évènements exceptionnels.

Pour des situations qui ne relèveraient pas d'une demande d'un particulier (activités économiques du village, fête des voisins,...), celles-ci seront traitées et validées directement par le maire.

Monsieur le maire propose qu'une communication large de ce service soit faite aux habitants, inconnu pour un bon nombre d'entre eux.

Avis favorable à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

VII – Présentation du projet de mise en place d'un Conseil Municipal des jeunes.

Il s'agit d'un point important des engagements pris par la nouvelle équipe municipale et qui correspond à l'implication des habitants dans la vie communale et en particulier des jeunes pouvant être associés à travers une structure encadrée qu'est un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Les échanges ont été nombreux autour du dossier de présentation du CMJ qui sera utilisé pour la communication dans le village et qui est repris en annexe.

Il a été convenu de fixer une tranche d'âges relativement importante (9-16 ans) de sorte à pouvoir recueillir un nombre significatif de jeunes candidats pour constituer ce CMJ.

Il sera nécessaire de faire la meilleure promotion du CMJ pour motiver les jeunes à s'engager.

Les dossiers sont repris en annexe.

Tous les membres du Conseil Municipal accordent un avis favorable à cette démarche.

VIII – Subvention pour accompagner la mise en place d'une maison d'assistantes maternelles.

Monsieur le maire informe l'assemblée des échanges et rencontres qu'il a eus à plusieurs reprises avec Madame Céline Karasiewicz au sujet de la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

Cette installation pourra répondre à des demandes et besoins restant bien présents de parents de très jeunes enfants motivés par :

- Une évolution significative de la population du village enregistrée et également poursuivie par la mise en place récente et en cours de nouveaux lotissements ; ce constat étant fait dans de nombreuses communes aux alentours d'Arleux en Gohelle,

- Une diminution significative d'assistantes maternelles dans la commune (départs en retraite)

Même si son statut juridique prendra la forme d'association, il s'agit d'une réelle activité économique nouvelle pour la commune et pour laquelle il est important d'assurer l'accompagnement de sa mise place.

Monsieur le maire propose dans ces conditions d'apporter une subvention d'un montant de 700 €.

Avis favorable à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

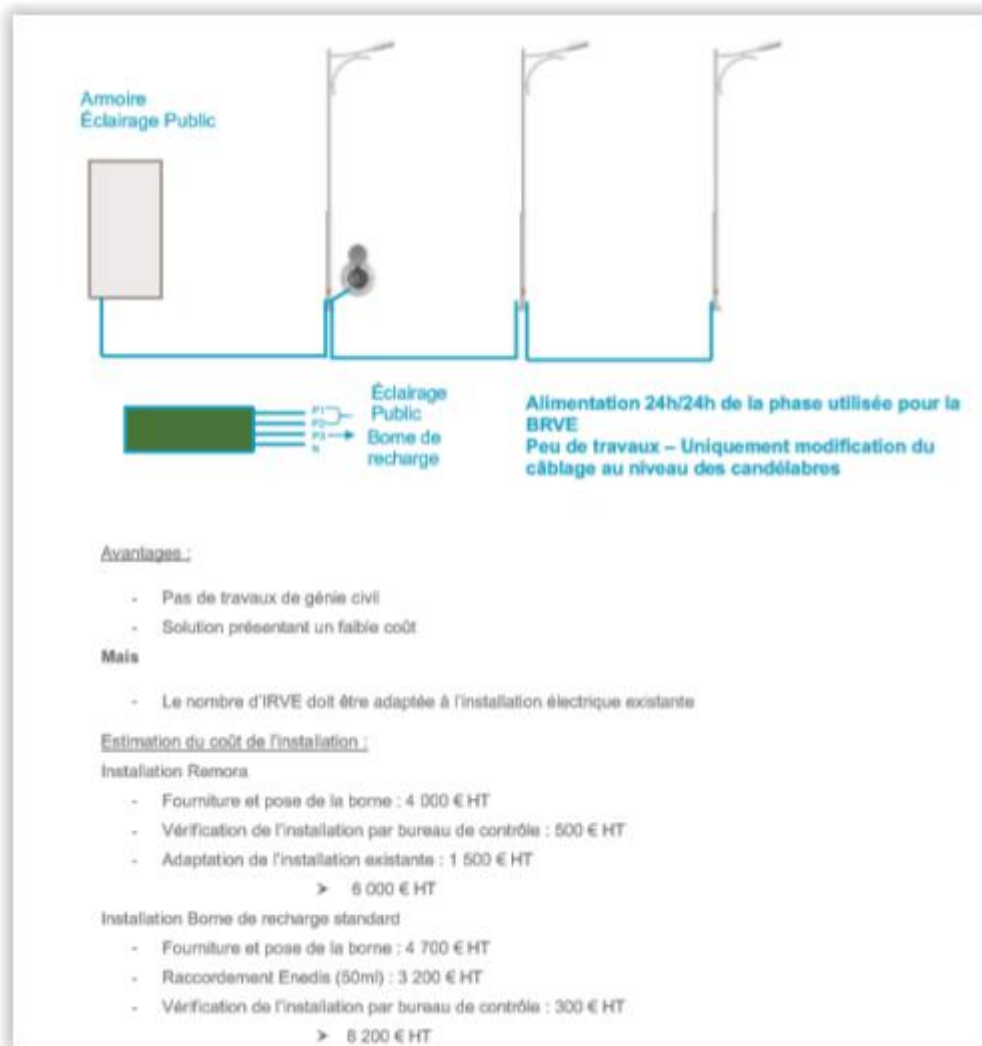
IX – Présentation du projet « Remora » de la FDE 62, installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques

Monsieur le maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une proposition reçue de la FDE qui consiste à utiliser les installations d'éclairage public pour la mise en place d'une borne de recharge.

Il s'agit d'un dispositif nouveau intéressant à connaître.

Dans l'immédiat la commune n'envisagerait pas la mise en place d'un tel équipement.

Le descriptif général est détaillé sur la fiche suivante à la page suivante :



X – Points sur les dossiers en cours

• Toiture mairie :

Monsieur le Maire précise que ces travaux étaient prévus cet été 2020 durant les vacances scolaires compte tenu de la proximité immédiate de la zone de travaux avec les bâtiments des écoles.

Les travaux s'accompagnent également d'une opération importante de désamiantage.

En raison des plans de prévention à établir en amont qui n'ont pu être réalisés du fait de la crise sanitaire, en raison également des retards importants des entreprises de couverture dans leurs chantiers, il n'est pas possible de réaliser les travaux sur les toitures de la mairie durant cet été. De nombreuses entreprises ont été contactées, aucune d'elle n'est à même d'intervenir...avant 1 an...

Nous avons donc planifié ces travaux pour les 2 mois de vacances scolaires d'été 2021.

Monsieur le maire a informé la Préfecture, le Département et la Communauté de Communes Osartis-Marquion. Les subventions accordées par ces 3 partenaires pourront être maintenues.

• Chapelle :

Monsieur le Maire fait état des rencontres avec la société Serviloc de Neuvireuil, de ses rencontres avec des chargés de mission du Département. Des prochaines rencontres sont prévues avec l'architecte des patrimoines historiques du Département du Pas de Calais, de la Fondation du Patrimoine et du CAUE. L'objectif étant de préparer et réaliser tous les dossiers visant à remettre en valeur la chapelle et son environnement immédiat en 2021.

• Wifi public :

Les travaux d'installation des matériels du wifi public sont prévus au cours de la dernière semaine de juillet.

XI - Commercialisation des FAI à partir de la fibre optique

Monsieur le maire informe l'assemblée que le déploiement de la fibre optique dans le village est terminé. La phase de commercialisation est engagée par les fournisseurs d'accès internet qui vont se positionner progressivement sur la commune.

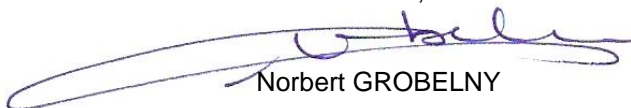
Le document joint en annexe apporte les informations nécessaires et utiles à travers le site de la société Capfibre.

XII – Gestion des occupations de la salle des fêtes.

C'est Philippe Tranchent, 1^{er} adjoint au maire, qui assurera la gestion et l'organisation de l'occupation de la salle des fêtes. Il fait état des rencontres avec les présidents des associations. Le calendrier des manifestations est arrêté jusqu'au 31 décembre 2021.

La séance est levée à 21h00

Le Maire,



Norbert GROBELNY



DOSSIER



Les chiens doivent satisfaire leurs besoins naturels mais pas n'importe où !

Le caniveau reste le seul lieu d'aisance autorisé pour un chien,

La loi lui interdit tout autre lieu, voie publique, trottoirs, pelouse des jardins publics, aires de jeu...

Le non-respect de cette interdiction est passible d'une amende pour le propriétaire du chien de 35 à 450€ selon les arrêtés pris par les municipalités.

Il existe du matériel spécifique pour le ramassage que l'on peut avoir aisément dans un sac ou dans une poche : boîtes en carton pliables servant de pelles, sacs plastiques...

Il vous est ensuite possible de vous débarrasser de votre « récolte » uniquement dans les poubelles publiques, dans votre poubelle domestique ou dans votre cuvette WC.

Au niveau du village d'Arleux en Gohelle, je propose quelques pistes.

- Distribution de sacs plastiques en mairie pour les propriétaires de chien ou distributeur dans des endroits stratégiques ou poubelle composée d'un conteneur à déchets et d'un distributeur de sachets
- Marquage au sol à divers endroits stratégiques
- Canisette

DISTRIBUTION DE SACS PLASTIQUE

en mairie

ou DISTRIBUTEUR dans le village



Dans ce cas faire une information aux propriétaires de chien pour venir chercher le distributeur et les sacs plastique en mairie

Budget : environ 1,59€ HT le distributeur et 1,59€ HT le rouleau de 20 sacs (site Zoomalia)



Dans ce cas, trouver des endroits stratégiques tels qu'au niveau de la mairie et de la salle des fêtes

Budget : 174€ HT le distributeur avec poteau (site Rossignol)



Budget : 331€ HT avec poubelle intégrée (site Glasdon)

MARQUAGE AU SOL



A plusieurs endroits dans le village

Budget : 22.90€ HT le pochoir 40cmx40cm (site pochoirs-signalisation)

CANISSETTE : espace clos de propreté canine



Dans ce cas, trouver des endroits stratégiques tels qu'au niveau de la mairie et de la salle des fêtes

Budget : environ 1 900€ HT (site [animo-concept](http://animo-concept.com))

NB : ne pas hésiter à regarder le site france-collectivites.fr

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
POUR L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE
À compter du 1er janvier 2020

Nom :
Prénom :
Adresse postale :
Téléphone(s) :

CRITERES D'ATTRIBUTION

- ✓ Habiter la Commune d'Arleux en Gohelle
- ✓ Une participation par personne majeure et par foyer par période de 10 ans
- ✓ Matériel conforme aux normes en vigueur (*)

PIECES A FOURNIR (scannées ou photocopées, les photographies de pièces ne sont pas acceptées)

- ✓ Ce formulaire de demande, daté et signé
- ✓ Facture avec mention acquittée, aux nom et adresse du demandeur
- ✓ Fiche technique du vélo attestant du respect des normes en vigueur
- ✓ Pièce d'identité en cours de validité (15 ans pour les cartes d'identité, en recto verso)
- ✓ Attestation de domicile de moins de 6 mois : quittance de loyer, facture d'eau, gaz, électricité, internet, téléphone fixe, ... (un échéancier n'est pas une facture).
A défaut, dernier avis d'imposition pour la taxe d'habitation
- ✓ Relevé d'identité bancaire avec IBAN

DEMARCHE A SUIVRE

- ✓ Déposer le dossier COMPLET de demande de subvention en mairie
- ✓ Versement de la participation financière par mandat du comptable public (le délai de versement de la subvention est de 2 mois à compter de la date de dépôt du dossier complet). **Participation communale de 60 € par Vélo à Assistance Electrique.**
- ✓

- ✓ La participation communale est accordée pour tout achat effectué à partir du 1^{er} janvier 2020 (date de la facture faisant foi).

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR DU BENEFICIAIRE

Je soussigné (e)

Bénéficiaire de la subvention de la Commune d'Arleux en Gohelle pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, m'engage sur l'honneur à :

- ne percevoir qu'une seule subvention par personne majeure et par foyer par période de 10 ans,
- ne pas revendre ou donner le vélo à assistance électrique pendant une durée de 3 ans, sous peine de devoir restituer la participation financière allouée par la Commune d'Arleux en Gohelle

Atteste l'exactitude des informations transmises dans le dossier de subvention.

Pour faire valoir ce que de droit,

Fait à Arleux en Gohelle , le

Signature du demandeur :

**C'EST A TON TOUR DE T'ENGAGER
POUR FAIRE BOUGER LES CHOSES A ARLEUX EN GOHELLE !**



Un village qui bouge !

Le mot du Maire

Eduquer les enfants au travers de nouvelles instances démocratiques adaptées afin qu'ils deviennent des citoyens responsables, conscients de leurs droits et de leurs devoirs, est un axe fort que nous souhaitons développer.

Le Conseil Municipal de Jeunes (CMJ) répond à la volonté de l'équipe municipale de permettre l'expression de la jeune génération arleusienne. Cette nouvelle instance d'expression, de réflexion et de mise en œuvre de projets doit donner l'occasion aux enfants de suivre un apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie participative. En donnant le goût de l'engagement à vos enfants, nous leur permettons, ensemble, de réaliser des projets qui leur tiennent à cœur, de soumettre des idées, d'être les interlocuteurs privilégiés de leurs pairs, mais aussi de l'ensemble de la population.

Le Maire,

Norbert Grabelny



PRÉAMBULE

Un conseil municipal de jeunes, c'est une instance citoyenne de réflexion, d'information, de propositions, d'échanges et de partage entre la municipalité et les jeunes sur des questions d'intérêt communal. Il explique les projets communaux, il donne des responsabilités aux enfants ou aux jeunes. Un conseil c'est la rencontre entre "engagement citoyen " des jeunes et " actions pédagogiques " pour les jeunes :

" Engagement citoyen " d'une part, c'est l'opportunité d'un dialogue direct entre les jeunes et les élus locaux, c'est un lieu où ils vont proposer des améliorations pour le village dans lequel ils vivent, avec l'écoute et le soutien des élus locaux. Les propositions, jugées d'intérêt général, seront étudiées, discutées et réalisées par la collectivité, dans le cadre de son budget et de ses orientations.

" Action pédagogique " d'autre part, ce concept reconnaît à l'enfant, aux jeunes, la capacité d'exprimer des opinions utiles pour la collectivité et d'agir sur son territoire de vie. Il prend en compte la parole de l'enfant pour l'accompagner vers un résultat concret. Il exerce les jeunes à l'apprentissage de la vie en société, à l'autonomie, au développement de la notion de solidarité et permet aussi un lien nouveau entre les jeunes.

CHARTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le Conseil Municipal des Jeunes pourra appuyer son action en référence à la Charte Européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale qui préconise de :

- favoriser l'aide aux projets et aux initiatives des jeunes en encourageant leur participation à la vie publique,
- favoriser chez les jeunes le bénévolat et la défense des causes collectives;
- favoriser la formation à la participation des jeunes aux médias grâce aux technologies de l'information et de la communication.

Le Conseil Municipal des Jeunes est une structure que la municipalité souhaite inscrire sur le long terme. Il convient, à cet effet, de définir un projet solide et partagé de tous autour d'orientations fortes constituant le socle d'un engagement collectif.

Ce dispositif doit être identifié et reconnu comme un lieu d'expression et de réalisations pour les jeunes.

A eux de faire vivre ce projet qui deviendra leur projet...

Qu'est-ce qu'un Conseil Municipal de Jeunes ?

Le Conseil Municipal de Jeunes est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté. C'est une opportunité pour les jeunes de participer à la vie de leur commune, de découvrir les instances de la démocratie locale, d'être les porte-parole de la population et notamment des jeunes.

Le Conseil Municipal des Jeunes participe à différents projets pour améliorer le quotidien de tous les habitants.

Comment fonctionne le Conseil Municipal des Jeunes

Le CMJ est composé de jeunes habitants de la commune prenant la fonction de conseiller municipal des jeunes pendant un mandat de 2 ans.

Le Conseil est composé exclusivement de jeunes volontaires. Pour participer au Conseil, il faut

- Avoir entre 9 et 16 ans au moment du dépôt des candidatures
- Habiter Arleux en Gohelle
- Être volontaire et disponible pour participer aux travaux et projets du Conseil.
- Avoir une autorisation des parents.

Les jeunes élus sont nommés pour une durée de 2 ans renouvelables, selon le principe du volontariat. Une campagne de communication sera menée par la commune à l'issue de chaque mandat de 2 ans afin de solliciter de nouvelles candidatures, en s'appuyant sur une communication locale : tracts, bulletin municipal, ... et les réalisations effectuées par les conseillers sortants.

Les jeunes volontaires pour participer au Conseil sont invités à déclarer leur candidature en retirant un dossier en mairie à partir du **15 juillet 2020**. Le dossier complété qui reprendra les motivations du candidat sera déposé en mairie **avant le 15 septembre 2020**.

Toutes les candidatures seront ensuite étudiées, puis validées en commission municipale.

L'équilibre entre les tranches d'âge sera recherché dans la composition du Conseil, et une attention portée à l'équilibre garçons-filles.

Le CMJ sera encadré par un(e) conseiller(e) municipal(e) dédié(e) au Conseil Municipal des Jeunes. Il sera l'interface principal entre les jeunes et le Maire représentant le Conseil Municipal.

MOYENS

La commune apporte les moyens et le soutien nécessaire au fonctionnement du Conseil des Jeunes.

La personne référente accompagne les jeunes élus dans l'organisation de leurs réflexions, l'animation des réunions, le relais vers les autres jeunes et le Conseil Municipal,

La commune met à la disposition du Conseil Municipal des jeunes la salle du Conseil pour les réunions des commissions que le CMJ aura déterminées et les réunions trimestrielles plénières avec le Maire,

La municipalité met à disposition du Conseil Municipal des Jeunes des moyens de communication multiples, pour lui permettre d'assurer au mieux le relais avec les autres jeunes de la commune : affiches, tracts, site internet de la Commune, Tribune, organisations de rencontres, déplacements,....

Le Conseil Municipal des Jeunes peut faire appel aux diverses commissions et associations de la commune pour enrichir ses réflexions et assurer le suivi des projets,

Des formations, des visites, des échanges avec d'autres Conseils de jeunes peuvent être proposées aux jeunes conseillers, en fonction des besoins exprimés.

Éthique du CMJ

Les jeunes arleusiens élus s'engagent pendant leur mandat de deux ans à :

Respecter le règlement intérieur qu'ils auront élaboré et approuvé,

Assister aux réunions plénières et aux groupes de travail,

Participer aux activités proposées,

Écouter les autres, respecter leurs temps de parole et leurs idées,

Ouvrir pour l'intérêt général et le bien de tous,

Informar les jeunes de la commune de ce qui se passe au CMJ, rapporter leurs avis et leurs demandes,

Être le relais avec les nouveaux élus lorsqu'ils ne seront plus conseillers.

UNE VÉRITABLE INSTANCE DÉMOCRATIQUE !

Le CMJ est une instance qui permet aux jeunes arleusiens de participer et de s'impliquer dans la vie citoyenne. Il est une réelle force de consultation, de proposition et d'action.

Les jeunes élus seront amenés à élire le bureau composé d'un(e) président(e), un(e) vice-président(e), et un(e) secrétaire.



**TU AS ENTRE 9 ET 16 ANS,
TU AIMES TON VILLAGE,
TU VEUX PROPOSER DES
ACTIONS,
DEVIENS CONSEILLER
MUNICIPAL DES JEUNES !
INSCRIS TOI EN MAIRIE !**

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES PRÉVUE DÉBUT OCTOBRE !



Annexe au point XI de l'ordre du jour

The screenshot shows a web browser at the URL www.capfibre.fr/particulier-eligibilite-thd.html. The page features a blue header with the Cap Fibre logo and the text "TRÈS HAUT DÉBIT 59 & 62". A red arrow points to the "Menu" button in the top left corner, with the text "Se rendre sur le site" and "capfibre.fr" below it. The main content area has a white background with the heading "Découvrez ci-dessous si votre adresse est rattachable au très haut débit !" and a large blue button that says "Cliquez ici et testez votre éligibilité sans plus attendre". Below the button, it says "Ou contactez-nous pour en savoir plus en cliquant [ci]".

The screenshot shows a map interface with a search form on the left. The map displays various European countries including France, Germany, Belgium, and the Netherlands. A red arrow points to the search form, with the text "Saisir l'adresse et lancer la recherche" next to it. The search form is titled "Chercher une adresse" and includes a search bar with the text "13 Rue des mouchons". Below the search bar, there are several input fields: "Num Voie", "Comp num Voie", "Type Voie", "Nom Voie", "Code Postal", and "Commune". A "Rechercher" button is located at the bottom of the form.



Fournisseurs d'Accès Internet

Coriolis – Knet – Vidéofutur – Bouygues – Nordnet – Ozone – SFR – Free – Orange – WE access